



AVIS AUX NAVIGATEURS

Avis N°38/2024 – Objet : spectacle de drones



**CONTRAINTES
DE NAVIGATION**

Les plaisanciers et les utilisateurs du Port de Plaisance de La Rochelle sont informés que :

Un périmètre de sécurité est mis en place dans le cadre d'un spectacle de drone au-dessus du chenal.

Les Francofolies nous informent de la mise en place d'un spectacle de drones le 13/07/2024 au soir (à l'issue du concert de Bigflo et Oli). Le spectacle, d'une durée prévue de 3 minutes, aura lieu entre 22h20 et 22h30.

500 drones seront mobilisés, ils seront positionnés au niveau de la station météo pour le décollage, effectueraient leurs figures à une hauteur de 120 m au large de la plage de la concurrence puis reviendraient se positionner à l'endroit initial.

Dans ce cadre, la navigation dans le chenal sera interrompue quelques minutes avant et après le spectacle, dans un périmètre de 100 mètres autour des drones. La zone interdite est indiquée en rouge dans le plan joint à cet avis.

La circulation, le stationnement et le mouillage de tout navire sont interdits dans la zone de sécurité, celle-ci sera délimitée par la présence de bateaux de sécurité en place à l'est et à l'ouest de cette zone.

Nous vous remercions de votre compréhension, les services du port se tiennent à votre disposition pour toute information complémentaire. Vous pouvez contacter la capitainerie 24h/24, 7j/7 au : +33 (0) 5 46 44 41 20 ou par VHF canal 09.

Fait à La Rochelle, le 02/07/2024

Patrice BERNIER
Maître de port principal

Liste de diffusion : plaisanciers du port de plaisance de La Rochelle, affichage capitainerie, personnel portuaire, entreprises de la filière nautique locale, associations nautiques locales, navires à passagers, ports de proximité, CROSS EteI

